



**Plan de zonage - territoire**  
Echelle : 1-5000  
Pièce n°5-a

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de

### Rosay

49, Boulevard de l'Europe 78790

Yvelines

Prescrit le : 4 octobre 2011  
Arrêté le : 17 décembre 2013  
Approuvé le : 7 octobre 2014

Vu pour être annexé à la DCM du 07/10/2014

Le Maire,



Cabinet FORTEAU  
Géomètre-Expert  
Consultant en urbanisme  
49, rue Saint Jean - 28100 DREUX  
Tel 02.37.46.62.68  
cabinet.forteau.dreux@wanadoo.fr

#### Légende

Zones Urbaines  
█ Zone Ua (zone correspondant au vieux bourg)  
█ Zone Ub (zone d'habitat plus récent)  
█ Zone UZe (zone réservée à l'artisanat et aux équipements collectifs)

Zone Naturelles et Agricoles  
█ Zone N (zone naturelle)  
█ Zone Nh (zone à dominante naturelle recevant des habitations)  
█ Zone Ne (zone naturelle destinée à accueillir la future station d'épuration)  
█ Zone A (zone agricole)  
█ Zone Ap (zone agricole protégée)

Prescriptions particulières  
■ Bande inconstructible en lisière d'un massif forestier (50m)  
■ Espaces boisés Classés au titre de l'article L130-1 du code de l'urbanisme  
■ Espaces paysagers protégés au titre de l'article L123-1-5 III 2<sup>e</sup> du code de l'urbanisme  
■ Emplacement réservé

OAP1 Périmètre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

★ Eléments ponctuels du patrimoine bâti repérés au titre de l'article L123-1-5 III 2<sup>e</sup> du code de l'urbanisme (se référer à la pièce n°4-b)

— Eléments linéaires du patrimoine bâti repérés au titre de l'article L123-1-5 III 2<sup>e</sup> du code de l'urbanisme (se référer à la pièce n°4-b)

★ Eléments ponctuels du patrimoine naturel repérés au titre de l'article L123-1-5 III 2<sup>e</sup> du code de l'urbanisme (se référer à la pièce n°4-b)

— Eléments linéaires du patrimoine naturel repérés au titre de l'article L123-1-5 III 2<sup>e</sup> du code de l'urbanisme (se référer à la pièce n°4-b)

■ Obligation d'implantation dans une bande de 5m à 30m de l'alignement

Liste des emplacements réservés		
N° de l'ER (se référer au règlement pour plus de détails)	Bénéficiaire	Empreinte
ER 1: Élargissement du chemin des Greslands - 2,50m	Commune	2120m <sup>2</sup>
ER 2: Réalisation d'un parking communal, impasse du vieux logis	Commune	136m <sup>2</sup>
ER 3: Aire de retournement, rue du Bocquet	Commune	790m <sup>2</sup>
ER 4: Réalisation d'un parking école-mairie-cimetière-église.	Commune	922m <sup>2</sup>
ER 5: Réalisation d'une aire de retournement - rue des Gloriettes	Commune	290m <sup>2</sup>
ER 6: Site pouvant recevoir la future station d'épuration	Commune	6040m <sup>2</sup>

